

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 21 septembre 2018 à 10h30 en salle CE du siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, chef comptable

M Brice Hardy, secrétaire du CE

I. Approbation de l'ordre du jour

Est inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 23 juillet 2018.
2. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement.
3. Informations relatives aux projets de sous-traitance.
4. Point sur la journée de solidarité 2018.
5. Information relative au pont du 1er novembre.
6. Bilan de consommation et modalités d'utilisation de la machine à café.
7. Décision à prendre quant aux modalités d'accès au site CE et aux avantages salariés pour les alternants.
8. Point économique à fin août 2018 et éventuels commentaires.
9. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

II. Approbation du procès verbal de la réunion du 23 juillet 2018.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

III. Informations relatives aux mouvements de personnel et projets de recrutement.

- Arrivées (16) : cf document joint

- Départ de Pascal Reynoud en date du 27 juillet 2018.
- Départ de Eros Mouzita et Thibaut Brunet en date du 17 septembre 2018

IV. Informations relatives aux projets de sous-traitance.

Pas de nouvelle sous traitance par rapport à la précédente réunion.

V. Point sur la journée de solidarité 2018.

Pour la majorité des salariés (horaires classiques) les dates sont fixées au 26/10 et 30/11.

Pour les autres les dates sont fixées au 30/11 et 14/12.

VI. Information relative au pont du 1er novembre.

La société fermera le vendredi 2/11, les congés seront automatiquement posés, inutile de remplir une demande.

VII. Bilan de consommation et modalités d'utilisation de la machine à café.

Bilan mitigé et peu parlant (semaine de formation, congés,...)

Aucunes modalités particulières n'ont été définies.

VIII. Décision à prendre quant aux modalités d'accès au site CE et aux avantages salariés pour les alternants.

Afin de ne léser personne, il a été décidé que l'accès au site CE se ferait après 4 mois de présence.

IX. Point économique à fin août 2018 et éventuels commentaires.

Cf document en annexe, pas de commentaires.

X. Questions diverses.

- Le prélèvement à la source entrera en vigueur en janvier, une note explicative sera jointe à la feuille de paye d'octobre.
- La mutuelle cadre évolue et proposera désormais une formule duo

XI. Ordre du jour de la prochaine séance

L'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation après validation

XII. Clôture de la réunion

La séance a été levée à 11h00 par le président M Vignal

La prochaine réunion aura lieu à 9h00 le mercredi 24 octobre 2018 en salle CE, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Secrétaire

M Brice Hardy

